

Handicap

Prendre en compte les aidants

La CFE-CGC propose que les aidants soient pris en compte dans l'obligation d'emploi des entreprises vis-à-vis du handicap.

La CFE-CGC se réjouit de voir les aidants familiaux devenir une des priorités de la Conférence nationale du handicap qui aura lieu en juin 2011 sous la présidence du président de la République, dans le cadre du suivi de l'application de la loi du 11 février 2005.

La CFE-CGC rappelle la part importante qui a été la sienne pour la reconnaissance des aidants familiaux. Il suffit pour s'en convaincre de feuilleter les documents publiés sur le site Internet (<http://www.cfecgc.org/handi/>) depuis plus de 18 mois et notamment la synthèse établie dans le dossier de presse de novembre 2010.

La CFE-CGC propose que les aidants soient pris en compte dans l'effort de l'entreprise pour la reconnaissance du handicap

La CFE-CGC propose que 1%, des 6% de l'obligation d'emploi qui incombe aux entreprises soit comptabilisé au titre des actions des aidants comme c'est déjà le cas pour le recours aux Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) (à hauteur de 3%) et au contrat avec des stagiaires handicapés (à hauteur de 2%), tout en limitant à 4% le recours total à ces mesures dérogatoires. Cela doit être accompagné impérativement d'un plan d'embauche.

Notre société a tout à gagner à s'ouvrir au handicap : les aidants familiaux ne doivent pas voir leur engagement pénaliser leur carrière ou leur retraite comme c'est le cas aujourd'hui en particulier pour les aidants issus de l'encadrement.

La CFE-CGC est et restera mobilisée auprès des personnes handicapées et des aidants familiaux.